

## Compte-rendu du conseil d'administration du mardi 05 février 2019

Étaient présents : Dominique ALVADO, Philippe ANDRÉ, Myriam BARATEAU, Florence BOURDON, Vincent DEBAR, Valérie FOSSARD, Jean-Claude GARÇON, Alain LANGE, Martine PATIN, Anne-Marie SABINE, Maurice Van GEENHOVEN, Roger VICQUELIN.

### Convention pour le Stabat Mater de Dvorak

Un certain nombre de changements sont intervenus depuis l'établissement de la convention Mozart avec la Cotontaine de Cherbourg en 2016. Les effectifs sont déséquilibrés. Il y a 33 orphéonistes et 65 choristes à Cherbourg, au lieu d'une répartition 50/50 et c'est l'orchestre Opus 50 qui accompagnera les chœurs. Le principe du partenariat est que chaque chorale ouvre un compte de fonctionnement et qu'il y ait un compte commun pour les recettes et les dépenses. La technique vocale des weekends est prise en charge au prorata des participants. La Cotontaine demande une prise en charge du reste à 50% par chœur. Le coût estimé du projet est de 14500-15000 euros. L'orchestre Opus 50 coûterait 10500 euros et les solistes 5000 euros. Un weekend de technique vocale coûte environ 1000 euros avec solistes. Pour le Requiem de Mozart, il y a eu 1750 spectateurs dont 800 sur Bayeux. Pour Dvorak, on estime qu'il y aura 1220 spectateurs au minimum, à 15 euros la place, ce qui laisse entrevoir un équilibre budgétaire. Le C.A. doit se prononcer sur le taux de participation de chaque chorale (au prorata, 35%-65% ou à 50%-50%).

Le conseil procède à un premier scrutin. Six membres votent contre la répartition 50%-50%. Cinq membres votent pour et il y a une abstention.

Après un nouveau débat, un second scrutin est organisé. Sept membres du conseil votent pour la répartition à 50%-50%, quatre membres votent contre et il y a une abstention. Le projet Dvorak sera donc partagé à 50% avec la Cotontaine.

Le problème de l'hébergement des choristes de Cherbourg lors du weekend de Bayeux des 16 et 17 mars ne semble pas trop préoccupant, dans la mesure où beaucoup de cherbourgeois rentreront passer la nuit de samedi à dimanche chez eux. L'organisation matérielle des répétitions à Bayeux nécessite huit salles à disposition : l'Auditorium, l'école de musique, le réfectoire de la salle paroissiale Saint Patrice. Vincent et Alain s'en occupent.

**75<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement** : avec le Chœur du Lundi.

Samedi 18 mai : Concert avec Méli-Mélo pour la SNSM à l'église de Port en Bessin à 20h30.

Vendredi 7 juin : Concert à Asnelles.

Samedi 8 juin : Concert à Saint Laurent sur mer.

Dimanche 9 juin : non confirmé pour l'instant.

Samedi 22 juin : Concert avec La Cingalaise, peut-être à Bayeux.

La labellisation officielle est réservée aux gros projets.

**AE14** : Prend en charge la paie des salariés de l'Orphéon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Parcours Emploi Compétence** : Certains membres du CA estiment nécessaire le maintien d'un poste de secrétaire comptable à la fin du contrat en cours, après le 31 mars. Alain et Florence ont contacté Pôle Emploi. Pour ce recrutement l'Orphéon pourrait bénéficier d'une prise en charge de 60% pour 20 heures de travail, si la personne est au RSA ou en situation de handicap. Jean-Claude propose d'envisager un emploi partagé de secrétaire comptable. L'Orphéon se renseigne auprès d'AE14.

**Actualisation des Statuts et règlements** : Philippe, Alain, Roger et Jean-Claude peaufinent le projet.

**Questions diverses :**

- La ville de Bayeux a accordé une subvention de fonctionnement de 2600 euros à notre association pour l'année 2019.
- Quels programmes pour 2019-2020 ont prévu les chefs de chœur pour le Chœur du Lundi et du Mercredi ? Le C.A. souhaite un concert sans orchestre, une année sur deux, pour le Chœur du Mercredi, de préférence en mai ou juin. Valérie se renseigne.
- Un débat s'engage pour savoir si on doit rembourser certains choristes qui ne poursuivent pas le programme du Chœur du Mercredi alors que le règlement ne le prévoit pas, sauf en cas de force majeure.
- Un appel à participation des choristes au programme médiéval va être lancé. Alain confirme la reprise du spectacle auprès de la mairie.
- Archives : Dominique va transmettre le fichier finalisé des partitions en stock aux chefs de chœur (Danielle, Corinne et Valérie).
- Suite à la demande faite par Françoise Basiret, le C.A. donne son accord pour apporter une précision au compte rendu de décembre. Elle ne pourra pas demander le renouvellement de son contrat. Alain précise que la Région financera une formation en anglais de notre secrétaire-comptable, pendant deux semaines, avant la fin de son contrat.

**Le prochain CA est fixé au mardi 12 mars à 20h30.**